

L'an deux mille-vingt-cinq, le mardi cinq mai à 19h30, le Conseil municipal, s'est réuni à la mairie dans la salle historique de conseil municipal sur la convocation et sous la présidence de François Moiroud, Maire de YENNE.

Date de la convocation : Vendredi 25 avril 2025.

Membres en exercice présents : François MOIROUD, Jean-Jacques MASSON, Jean-Marc ETAIX, Stéphanie CHALBOS, Patrick MILLION-BRODAZ, Claudine BOLLIET, Laurine BOLLON, Sébastien EJARQUE, Anaïs GIBELLO, Laure GUILBERT, Sandy LACROIX, Cédric MOLLARD, René PADERNOZ, Marine SONOT.

Membres absents ayant donné procuration :
Laurianne COUTURIER SAINT-AURICE à Cédric MOLLARD.
Catherine SIMOND dit DURAND à François MOIROUD.
Florian DEREYMEZ à Sébastien EJARQUE.
Cédric VIGNE à Jean-Jacques MASSON.
Florian LAVAUD à Laurine BOLLON.
Nicolas GACHE à Anaïs GIBELLO.
Sandrine GANDY à Laure GUILBERT.
Annabelle GARIN à Claudine BOLLIET.

Membre(s) absent(s) : Robert LEGRAND.

Désignation du secrétaire de séance : Patrick MILLION-BRODAZ.

Membres en exercice : 23

Présents : 22

VOTE : 22

pour : 22

contre : 0

abstention : 0

Demande de subvention DETR – Cœur de territoire – Place des Vieux Moulins et Abords de l'Eglise

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le contexte de création du projet Yenne – Cœur de territoire, politique publique centrale dans le développement de la commune. La commune occupe un rôle central dans son territoire. Cela s'illustre par la place occupée au sein de la Communauté de communes de Yenne, de même que par le dimensionnement des services à l'échelle du bassin de vie. Le bourg-centre identifié dans le SCOT de l'Avant-Pays savoyard regroupe une multitude d'établissements et services à vocation communale et intercommunale : collège, EHPAD, maison médicale, écoles maternelles et élémentaires, bibliothèque, espace petite enfance intercommunal, Maison France Services, Maison technique du Département, Centre d'intervention et de secours du SDIS, gendarmerie, stade et gymnases, Maison de pays, camping intercommunal, centre de séjours et de séminaires « Clos des capucins »,...

Aujourd'hui, constat est fait de retard voire de carence sur des volets d'aménagements urbains (entrées de villes), constituant dès lors un axe stratégique. Pour répondre aux enjeux actuels mais également à ceux de demain, il est impératif de repenser l'accessibilité des commerces et services. Le projet visera donc le développement des mobilités douces, en favorisant l'usage des mobilités décarbonées. Dans le même souci d'éco-comptabilité des projets d'aménagement, les opérations de réfection permettront une désimperméabilisations des sols et un renforcement de la végétalisation de l'espace public. Enfin, en conformant le domaine public aux différents usages, l'accessibilité PMR du centre-ville s'en trouvera renforcée.

A présent que les travaux se déroulent sur la rue Antoine Laurent, la rue des Prêtres et le carrefour entre les deux rues, il convient de prévoir les travaux de la place des Vieux Moulins et des abords de l'Eglise.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Envoyé en préfecture le 07/05/2025

Reçu en préfecture le 07/05/2025

Publié le 07/05/2025

ID : 073-217303304-20250505-DEL1_05_05_25-DE

DEPENSES en €HT		RECETTES	
Travaux préparatoires – terrass.	74 850.00	Europe – FEDER	360 796.00
Aménagements de surface	701 350.00	Etat - DETR	143 073.12
Espaces verts et mobilier	69 460.00	Région AURA	70 000.00
Réseaux eaux pluviales	10 790.00	Département de la Savoie	147 722.88
Eclairage	45 540.00	Autofinancement (20%)	180 398.00
TOTAL	901 990.00	TOTAL	901 990.00

Le conseil municipal,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

CONFIRME approuver le projet Cœur de territoire tel que présenté, et particulièrement la tranche de travaux relatives à la place des Vieux Moulins et les abords de l'Eglise

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tenant compte de l'origine et du montant des moyens financiers,

AUTORISE le Maire, ou à défaut Madame la Première Adjointe Laurianne Couturier, à solliciter la subvention, à signer tout document et à réaliser toute démarche afférente à la présence délibération.

Suivent les signatures au registre,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,
François MOIROUD.



Le secrétaire de séance,
Patrick MILLION-BR'IDAZ.



Envoyé en préfecture le 07/05/2025

Reçu en préfecture le 07/05/2025

Publié le 07/05/2025

ID : 073-217303304-20250505-DEL1_05_05_25-DE



L'an deux mille-vingt-cinq, le mardi cinq mai à 19h30, le Conseil municipal, s'est réuni à la mairie dans la salle historique de conseil municipal sur la convocation et sous la présidence de François Moiroud, Maire de YENNE.

Date de la convocation : Vendredi 25 avril 2025.

Membres en exercice présents : François MOIROUD, Jean-Jacques MASSON, Jean-Marc ETAIX, Stéphanie CHALBOS, Patrick MILLION-BRODAZ, Claudine BOLLIET, Laurine BOLLON, Sébastien EJARQUE, Anaïs GIBELLO, Laure GUILBERT, Sandy LACROIX, Cédric MOLLARD, René PADERNOZ, Marine SONOT.

Membres absents ayant donné procuration :

Laurianne COUTURIER SAINT-MAURICE à Cédric MOLLARD.
Catherine SIMOND dit DURAND à François MOIROUD.
Florian DEREYMEZ à Sébastien EJARQUE.
Cédric VIGNE à Jean-Jacques MASSON.
Florian LAVAUD à Laurine BOLLON.
Nicolas GACHE à Anaïs GIBELLO.
Sandrine GANDY à Laure GUILBERT.
Annabelle GARIN à Claudine BOLLIET.

Membre(s) absent(s) : Robert LEGRAND.

Désignation du secrétaire de séance : Patrick MILLION-BRODAZ.

Membres en exercice : 23

Présents : 22

VOTE : 22

pour : 22

contre : 0

abstention : 0

2 - Autorisation de signer un contrat d'emprunt (suite à la délibération similaire du 8 avril 2025).

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2337-3 ;

Considérant la nécessité de contracter un prêt d'un montant de 700 000€ euros pour le financement des travaux de Cœur de territoire en complément du versement des subventions et du Fonds de Compensation de la T.V.A (FCTVA)

Considérant que par délibération du 8 avril 2025, le conseil municipal a approuvé la signature d'un contrat d'emprunt avec le Crédit Agricole des Savoie au taux de 3.81% sur 20 ans.

Considérant que depuis cette délibération, il a été observé une baisse des taux sur les marchés financiers, pouvant générer une moins-value dans le coût du crédit.

Considérant qu'une nouvelle consultation a été lancée auprès des organismes prêteurs suivants :

- Caisse d'Epargne Rhône-Alpes
- Crédit Agricole des Savoie
- La Banque Postale

Envoyé en préfecture le 07/05/2025

Reçu en préfecture le 07/05/2025

Publié le 07/05/2025

ID : 073-217303304-20250505-DEL2_05_05_25-DE

Considérant qu'après examen des propositions de ces organismes, Monsieur le Maire propose la réalisation de cet emprunt auprès de la Banque Postale pour un montant de 700 000€ euros et d'une durée totale de 20 ans et en donne les conditions.

Montant emprunté : 700 000€

Score Gissler : 1A

Taux fixe : 3.63%

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Durée du prêt : 20 ans

Amortissement : constant

Echéances : trimestrielles

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partir du montant du capitale restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement : 0.10% du montant du contrat de prêt

Modalité de déblocage des fonds : à la demande de la commune jusqu'au 04/07/2025, en une fois avec versement automatique à cette date

Date de validité de l'offre : 12 mai 2025

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RETIRE la délibération n°DEL7_08_04_25 du 8 avril 2025 portant autorisation de signer un contrat d'emprunt

APPROUVE de contracter un emprunt de 700 000 euros auprès de la Banque Postale sur une durée de 20 ans au taux fixe de 3.63 %

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en son absence Madame la première adjointe de signer le contrat de prêt avec la Banque Postale, ainsi que l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir auprès de la Banque Postale et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

AUTORISE le Maire, ou en son absence la Première adjointe, à signer tout document ou à diligenter toute action relative à l'exécution de la présente délibération.

Suivent les signatures au registre,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,
François MOIROUD.



Le secrétaire de séance,
Patrick MILLION-BRODAZ.



Envoyé en préfecture le 07/05/2025

Reçu en préfecture le 07/05/2025

Publié le 07/05/2025

ID : 073-217303304-20250505-DEL2_05_05_25-DE



Séance du 5 mai 2025 Délibération N° DEL3_05_05_25

L'an deux mille-vingt-cinq, le mardi cinq mai à 19h30, le Conseil municipal, s'est réuni à la mairie dans la salle historique de conseil municipal sur la convocation et sous la présidence de François Moiroud, Maire de YENNE.

Date de la convocation : Vendredi 25 avril 2025.

Membres en exercice présents : François MOIROUD, Jean-Jacques MASSON, Jean-Marc ETAIX, Stéphanie CHALBOS, Patrick MILLION-BRODAZ, Claudine BOLLIET, Laurine BOLLON, Sébastien EJARQUE, Anaïs GIBELLO, Laure GUILBERT, Sandy LACROIX, Cédric MOLLARD, René PADERNOZ, Marine SONOT.

Membres absents ayant donné procuration :

Laurianne COUTURIER SAINT-MAURICE à Cédric MOLLARD.
Catherine SIMOND dit DURAND à François MOIROUD.
Florian DEREYMEZ à Sébastien EJARQUE.
Cédric VIGNE à Jean-Jacques MASSON.
Florian LAVAUD à Laurine BOLLON.
Nicolas GACHE à Anaïs GIBELLO.
Sandrine GANDY à Laure GUILBERT.
Annabelle GARIN à Claudine BOLLIET.

Membre(s) absent(s) : Robert LEGRAND.

Désignation du secrétaire de séance : Patrick MILLION-BRODAZ.

Membres en exercice : 23

Présents : 22

VOTE : 22

pour : 22

contre : 0

abstention : 0

3 - Vote des subventions aux associations : ventilation générale annuelle.

Considérant que certains élus sont membres d'associations bénéficiaires de subventions et afin de respecter les règles relatives aux conflits d'intérêts, il est proposé de voter séparément les subventions aux associations dans lesquelles un ou plusieurs conseillers municipaux ont un intérêt, puis de procéder à un vote global pour les autres.

1 - Vote différencié des subventions

Les adhérents d'associations dont il est proposé subvention sont invités à sortir à tour de rôle et de ne pas prendre part au vote pour celles-ci. Cinq d'entre eux sont concernés : Sandy LACROIX pour « Club Yenne Badminton » Florian DEREYMEZ et Cédric VIGNE pour « C.A.Yenne Football », Marine SONOT pour « Esprit Fitness » et Claudine Bolliet pour « Les chats libres de Yenne ».

Le Maire propose au Conseil municipal de délibérer quant aux subventions aux associations, consignées sur le tableau ci-dessous :

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré séparément, à l'unanimité,

VOTE des subventions 2025 selon l'état exhaustif ci-dessous.

Association	2025
Club Yenne Badminton	1 500
Football - CAY	3 800
Esprit Fitness	400
Chats libres de Yenne	2 500

Envoyé en préfecture le 07/05/2025

Reçu en préfecture le 07/05/2025

Publié le 07/05/2025

ID : 073-217303304-20250505-DEL3_05_05_25-DE

2 - Vote global sur les autres subventions :

Le Maire propose au Conseil municipal de délibérer quant aux subventions aux associations, consignées sur le tableau ci-dessous :

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE les subventions 2025 selon l'état exhaustif ci-dessous.

Association	2025	Association <i>suite</i>	2025
Hand Ball - CHEYENNE	4 500	La boîte à jeux	500
Foyer rural	2 000	Les Amis de la Dent du Chat	1 300
Foyer rural – Promenade Photographique	1 000	Confitures des mamies	300
Ski Club	1 500	FNATH	1 500
Cyclos Yennois	1 000	Souvenir français	300
Judo-club Yennois	2 500	Club Aînés ruraux « Y a de la joie »	500
Tennis club Yennois	2 500	Ecolyennes	500
Boule yennoise	500	Fourmilienne	500
Club Tennis de Table Belley Yenne	500	Commerc'Yenne	500
JMA	300	Amicale des Donneurs de sang	200
CCGO	2 000	ADMR	3 100
Music'Yenne	1 300	MFR Coublevie	200
Le Rucher des Allobroges	550	MFR Saint André	100
Enlivrez-vous à Yenne	600	MFR Cormaranche	200
		Tetras Libre	100
TOTAL GLOBAL			38 750

Suivent les signatures au registre,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,
François MOIROUD.

Le secrétaire de séance,
Patrick MILLION-BRODAZ.

L'an deux mille-vingt-cinq, le mardi cinq mai à 19h30, le Conseil municipal, s'est réuni à la mairie dans la salle historique de conseil municipal sur la convocation et sous la présidence de François Moiroud, Maire de YENNE.

Date de la convocation : Vendredi 25 avril 2025.

Membres en exercice présents : François MOIROUD, Jean-Jacques MASSON, Jean-Marc ETAIX, Stéphanie CHALBOS, Patrick MILLION-BRODAZ, Claudine BOLLIET, Laurine BOLLON, Sébastien EJARQUE, Anaïs GIBELLO, Laure GUILBERT, Sandy LACROIX, Cédric MOLLARD, René PADERNOZ, Marine SONOT.

Membres absents ayant donné procuration :

Laurianne COUTURIER SAINT-MAURICE à Cédric MOLLARD.
Catherine SIMOND dit DURAND à François MOIROUD.
Florian DEREYMEZ à Sébastien EJARQUE.
Cédric VIGNE à Jean-Jacques MASSON.
Florian LAVAUD à Laurine BOLLON.
Nicolas GACHE à Anaïs GIBELLO.
Sandrine GANDY à Laure GUILBERT.
Annabelle GARIN à Claudine BOLLIET.

Membre(s) absent(s) : Robert LEGRAND.

Désignation du secrétaire de séance : Patrick MILLION-BRODAZ.

Membres en exercice : 23

Présents : 22

VOTE : 22

pour : 22

contre : 0

abstention : 0

4 - Convention avec la Communauté de Communes de Yenne pour le chantier jeunes 2025.

Monsieur le Maire rappelle le programme « chantiers jeunes » organisé par la Communauté de Communes de Yenne et ayant pour vocation d'offrir à certains jeunes du territoire une première expérience professionnelle.

Il propose de réitérer l'expérience des deux années précédentes en acceptant d'accueillir, sur la commune de Yenne, un chantier du 21 au 25 avril 2025.

Ce chantier a une visée pédagogique et est encadré par un agent de la CC Yenne.

Les travaux consisteront au désherbage et au paillage des massifs des espaces verts communaux, dans un esprit de limiter l'entretien ultérieur et notamment l'arrosage de ceux-ci.

Quatre jeunes participeront à ce chantier, durant 4 jours pour une durée hebdomadaire de 20 heures (horaires 8h30-12h30/13h30-17h30 le mardi puis 8h30-12h30 du mercredi au vendredi).

La Communauté de Communes de Yenne assurera le recrutement et les formalités administratives liées aux embauches ainsi que le versement des rémunérations. La Commune de Yenne versera une participation financière de 1648€ (80 heures X 20.60€) à la CC Yenne.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 07/05/2025

Reçu en préfecture le 07/05/2025

Publié le 07/05/2025

ID : 073-217303304-20250505-DEL4_05_05_25-DE

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec la Communauté de Communes de Yenne et ses éventuels avenants.
Charge le Maire de réaliser l'ensemble des formalités s'y afférent.

Suivent les signatures au registre,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,
François MOIROUD.

Le secrétaire de séance,
Patrick MILLION-BRODAZ.



Envoyé en préfecture le 07/05/2025

Reçu en préfecture le 07/05/2025

Publié le 07/05/2025



ID : 073-217303304-20250505-DEL4_05_05_25-DE

CONVENTION CHANTIER JEUNES 2025

Entre les soussignés :

La Communauté de communes de Yenne, représentée par Monsieur Guy Dumollard, agissant en qualité de Président,

ET

La commune de Yenne représentée par M. François MOIROUD agissant en sa qualité de Maire,

Conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 14 avril 2025 et du conseil municipal en date du 5 mai 2025.

Article 1 :

La Communauté de communes de Yenne dans le cadre du service Jeunesse, organise des « chantiers jeunes ». Ces derniers ont vocation à offrir à certains jeunes du territoire une première expérience professionnelle.

Article 2 :

La Communauté de communes de Yenne, assure le recrutement, les déclarations préalables à l'embauche, ainsi que la rémunération des jeunes. (IB 367 – IM 366 + indemnité de congés payés et indemnité de précarité et le cas échéant l'indemnité différentielle).

Article 3 :

Le chantier se déroulera du 21 au 25 avril 2025 sur la commune de Yenne.
Quatre jeunes participeront à ce chantier, durant 4 jours pour une durée hebdomadaire de 20 heures.

Article 4 :

La commune de Yenne fournit les matériaux « périssables » nécessaires à la réalisation des travaux et la Communauté de communes de Yenne le reste du matériel (pinceaux, rouleaux de peinture, protection, éponges, seaux, brosses ...)

Article 5 :

Les jeunes sont placés sous la responsabilité de la responsable du service Jeunesse durant la durée des travaux.

Article 6 :

Les jeunes participant à ce chantier sont âgés d'au minimum 16 ans.

Article 7 :

Chaque jeune est lié à la Communauté de communes par un contrat à durée déterminée soumis aux critères de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Article 8 :

Afin que le coût n'incombe pas uniquement à la Communauté de communes de Yenne, cette prestation de service sera facturée à la commune de Yenne sur la base tarifaire suivante, équivalente à la rémunération des jeunes :

- 20.6 € / heure * 20 heures * 4 jeunes soit **1648 €**.

Article 9 :

La présente convention pourra être dénoncée par la Communauté de communes de Yenne et la commune de Yenne à tout moment pour cas de force majeure ou pour des motifs tenant au bon déroulement du chantier.

Fait à Yenne le 07/05/2025

En double exemplaire.

Pour la Communauté de communes de Yenne

Le Président
Guy Dumollard

Pour la commune de Yenne

Le Maire
François Moiroud

Billême
Jongieux
La Balme
La Chapelle St Martin
Lorsieux
Meyrieux-Trévet
Lucey
St Jean de Chervin
St Paul sur Yenne
St Pierre d'Alvey
Traize
Verthemax
Yenne